

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION DE BUS A LA SOCIETE
ROBIN**

Direction Services Techniques -
Transports – Mobilité E JL/CL
N° 2020-D- 99

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la cession des bus HEULIEZ dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Bus GX317 – 1069TR16	Bus GX317 – 1932TX16	Bus GX317 – 1935TX16
N° d'inventaire	TRANS2004REPRI043	TRANS2005REPRI050	TRANS2005REPRI054
Date d'achat	03/06/2003	16/06/2004	22/06/2004
Prix d'achat	198 659,80 €	200 091,09 €	200 091,09 €
Durée d'amortissement	15 ans	15 ans	15 ans
Amortissements cumulés	198 659,80 €	200 091,09 €	200 091,09 €
Valeur nette comptable	0 €	0 €	0 €
Prix de cession	8 000 €	12 000 €	12 000 €

Article 2 – La société ROBIN, située 115 bis route de Saint-Jean d'Angély 16710 Saint-Yrieix, se porte acquéreur de ces véhicules aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 6 mai 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06/05/2020**
Publié ou notifié,
Le **06/05/2020**